



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 13.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 21 Pour : 21 Contre : 0

Date de la convocation : 12 février 2019

L'an deux mille dix neuf et le dix neuf février à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. M.VALMY.

Pouvoirs : Mme ALEXANDRE à M. FERRARI. M. PEGOURIE à M. GADEN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme VERNIER à Mme BALAGUE. Mme VIGNE DREUILHE à M. ANDRE.

Absents excusés : MM. POUVILLON. PEGOURIE. THOMAS. Mmes VIGNE DREUILHE. OVADIA. ESTAUN. DENES. LABORDE. ALEXANDRE. FOISSAC. VERNIER.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : CREATION D'UNE CRECHE DE 20 PLACES EXTENSIBLE A 30 PLACES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF

Exposé :

Des contraintes de fonctionnement sont relevées depuis plusieurs années sur la structure des jeunes enfants « les Bambins » à la fois par les agents mais également par les services de la PMI (Protection Maternelle Infantile). Ces contraintes tiennent essentiellement au fait que ce bâtiment a été installé dans les années 90 dans une maison existante avec une structure interne qui n'était pas des plus propices à un aménagement fonctionnel et cohérent. Parmi ces contraintes, le groupe de bébés (10) est situé à l'étage et les conditions d'évacuation en cas d'urgence restent très problématiques. Les conditions d'accès à l'étage pour les parents mais aussi pour les agents sont délicates. De même, la directrice n'a pas de bureau, il n'y a pas de salle dédiée aux repas, le satellite de restauration et les locaux de stockage sont peu fonctionnels.

Aussi, dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement, la commune a souhaité conduire une réflexion sur cette structure et les possibilités de la rendre conforme aux usages actuels et aux attentes des différents partenaires (PMI, CAF, parents.....). L'étude de faisabilité a conduit à envisager la création d'une nouvelle structure de 20 berceaux, avec possibilité d'extension à 30 sur un terrain appartenant à la commune situé impasse des Ecureuils. Par ailleurs, parallèlement à la création de cette nouvelle structure, la commune a contractualisé avec l'entreprise de crèche Bebebiz pour l'accueil de 14 berceaux au sein de la crèche que cette entreprise a créé sur la commune rue Restes. Ce transfert, ajouté à la contractualisation avec la société Bebebiz permet une offre publique supplémentaire d'accueil de 4 berceaux.

Le montant global de ces travaux, hors honoraires, a été estimé en phase APS à 1 000 000 € HT par le maître d'œuvre, le groupement CANDARCHITECTES/ GT INGENIERIE/IDTEC PROJETS DE VILLE.

Sur cette base, il est proposé de solliciter l'aide financière de la CAF pour cette opération.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de solliciter une subvention auprès de la CAF pour la création d'une nouvelle crèche.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190219-19022019_13-DE
Reçu le 27/02/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
27/02/2019

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE